

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE
GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CUBA CONSTITUANT
UN ACCORD RECONDUISANT L'ACCORD DE 1973 ENTRE LE
CANADA ET LE CUBA RELATIF AUX DÉTOURNEMENTS D'AVIONS,
DE VAISSEAUX ET À D'AUTRES INFRACTIONS**

La Havane, le 3 octobre 1979

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me reporter aux discussions qui ont eu lieu récemment entre des représentants de nos deux gouvernements sur l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la République de Cuba relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, qui a été signé à Ottawa le 15 février 1973 et qui a expiré le 14 février 1978.

A la lumière de ces discussions, le Gouvernement du Canada propose maintenant de reconduire l'Accord susmentionné pour cinq années avec effet au 15 février 1978.

Si ce qui précède agréé au Gouvernement de la République de Cuba, j'ai l'honneur de proposer que la présente Note, dont les versions française et anglaise font également foi, et votre réponse à cet effet constituent entre nos deux gouvernements un Accord reconduisant l'Accord relatif aux détournements d'avions, de vaisseaux et à d'autres infractions, pour cinq années avec effet au 15 février 1978. Je propose également que le présent Accord entre en vigueur à la date de votre réponse.

Acceptez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

L'Ambassadeur du Canada
G. R. HARMON

S.E. Dr. René Anillo Capote
Ministre des Affaires étrangères a.i.
La Havane